



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne / CAER CAPLP

Section : langues vivantes - lettres

Option : espagnol-lettres

Session 2024

Rapport de jury présenté par

M. Yann PERRON, inspecteur général d'espagnol

Président du jury de concours

M. Miguel DEGOULET, IA-IPR de lettres, vice-président

Mme Aurore CORTES-CHEYRON, IEN espagnol-lettres, secrétaire générale

Avec la collaboration de Mesdames et Messieurs les membres du jury

Sophie HÉDAN et Emmanuel FLORY

Pour l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en lettres

Marie BARBASTE-GLEICH et Vanessa ROQUEFORT

Pour l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en espagnol

Sandrine HUSSENET-LE-MEVEL et Jean-François FRACKOWIAK

Pour l'épreuve d'explication de texte et grammaire en lettres

Sophie HÉDAN et Yoan FONTAINE

Pour l'épreuve d'exploitation d'un dossier pédagogique en lettres

Claudia DE PABLO

Pour l'épreuve d'explication de texte et de traduction en espagnol

Nathalie SANCHEZ et Marie COTREZ

Pour l'épreuve d'exploitation d'un dossier pédagogique en espagnol

SOMMAIRE

Préambule	P. 4
Epreuve de RAEP (Valence lettres)	P. 6
Epreuve de RAEP (Valence espagnol)	P. 8
.....	
Epreuve d'explication de texte et grammaire en lettres	P. 13
Epreuve d'exploitation pédagogique en lettres	P. 18
Epreuve d'explication de texte en espagnol	P. 24
Epreuve d'un dossier pédagogique en espagnol	P. 39
Exemples de sujets de l'épreuve orale	P. 32

« Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury »

PRÉAMBULE

Les épreuves d'admissibilité comme d'admission de la session 2024 du concours interne pour l'obtention du Certificat d'aptitude au professorat en lycée professionnel (CAPLP) ainsi que du concours d'accès à l'échelle de rémunération correspondant (CAER-CAPLP) se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ont fait l'objet d'une lecture par deux membres du jury ainsi que d'une évaluation partagée, tandis que les interrogations orales au moment des épreuves d'admission ont été réalisées par des commissions identiquement composées de trois membres issus des deux valences, espagnol et lettres. Ces dispositions permettent une grande précision dans l'évaluation des candidats en limitant les écarts de notation.

Les différents chapitres de ce rapport apportent des éléments importants pour la compréhension de chacune des épreuves et constituent un bilan de la session 2024. Ils peuvent également servir de document d'appui pour la préparation des candidats de la session à venir et complètent les conseils et recommandations déjà apportés dans le rapport de la session 2023, pour la valence espagnol comme pour la valence Lettres.

Le CAPLP interne permet d'accéder à des postes d'enseignement relevant du secteur public alors que le CAER CAPLP répond à l'offre de contrats dans le secteur privé de l'enseignement. À l'admissibilité, les candidats sont aléatoirement répartis dans les différentes commissions. À l'admission, les interrogations des deux concours sont simultanées et strictement identiques quant à leurs modalités (sujet, temps de préparation et d'interrogation, notation...). Voici quelques données statistiques qui rendent compte du concours de cette session et de ses exigences :

NB : les notes affichées sont sur 20

Admissibilité :

Public : 56 inscrits en RAEP Espagnol, 30 dossiers présentés, moyenne des 20 admissibles : 9,08/20

Privé : 24 inscrits en RAEP Espagnol, 10 dossiers présentés, moyenne des 9 admissibles : 9,12/20

Public : 26 inscrits en RAEP Lettres, 14 dossiers présentés, moyenne des 3 admissibles : 8,67/20

Privé : 5 inscrits en RAEP Lettres, 1 dossier présenté, 0 admissible

Admission :

Public : 20 présents, 10 admis

Privé : 8 présents, 7 admis

Public : Moyenne à l'épreuve d'exploitation pédagogique en espagnol : 5,47 (présents) ; 6,80 (admis)

Privé : Moyenne à l'épreuve d'exploitation pédagogique en espagnol : 4,97 (présents) ; 5,25 (admis)

Public : Moyenne à l'épreuve d'explication en espagnol : 5,23 (présents) ; 6,43 (admis)

Privé : Moyenne à l'épreuve d'explication en espagnol : 5,16 (présents) ; 5,61 (admis)

Public : Moyenne des deux épreuves d'espagnol : 10,69 (présents) ; 13,23 (admis)

Privé : Moyenne des deux épreuves d'espagnol : 10,13 (présents) ; 10,86 (admis)

Public : Moyenne à l'épreuve de lettres : 9,02 (présents) ; 10,95 (admis)
Privé : Moyenne à l'épreuve de lettres : 10,19 (présents) ; 10,79 (admis)

Public : 10 admis sur liste principale + 3 inscrits sur liste complémentaire

Privé : 7 admis sur liste principale

J'adresse mes félicitations à tous les lauréats de ce concours et leur souhaite beaucoup de réussite et de plaisir dans l'enseignement dans la voie professionnelle où ils sont très attendus. Que tous ceux qui n'ont pas pu figurer parmi les admis ne se sentent nullement découragés ; je les engage vivement à se présenter lors d'une session prochaine.

Que soient remerciés ici tous les membres du jury et plus particulièrement ceux qui ont été à l'œuvre pour les rapports d'épreuve.

Je remercie également la direction et le personnel de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Vannes (56) qui a accueilli le jury et les candidats de ce concours dans d'excellentes conditions.

Yann PERRON, président du concours

Rappel

Les arrêtés de nomination des membres des jurys sont publiés au plus tard le premier jour des épreuves du concours et sont disponibles jusqu'à la publication des résultats d'admission. Les sujets, les programmes, les bibliographies des différents concours sont publiés sur www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources

Rapport concernant l'épreuve d'admissibilité :

Présentation d'un dossier de RAEP

(Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Valence lettres

par Mme Sophie HÉDAN et M. Emmanuel FLORY

Cette année encore, de nombreux candidats, inscrits dans la valence lettres, ont présenté un dossier en espagnol. Les membres du jury appellent donc à l'extrême vigilance de chacun lors de son inscription. Si les candidats se présentent à plusieurs concours, ils doivent adapter la présentation de leur dossier au concours visé. Ils doivent également veiller à la complétude de leur dossier avant envoi : quelques dossiers ne comportaient ni page de garde ni nom, tandis qu'un autre se limitait à une seule séquence pédagogique, omettant le parcours professionnel. Le respect des consignes fait partie intégrante des compétences à acquérir chez un futur enseignant.

On ne saurait trop inviter les futurs candidats à porter une attention soutenue à la présentation formelle du dossier, qui doit respecter des règles précises. Il importe notamment de s'assurer que l'attestation sur l'honneur figure bien dans les documents envoyés. L'expression, quant à elle, doit être particulièrement soignée : la maîtrise linguistique est bien évidemment prise en compte dans l'évaluation du dossier. Les candidats veilleront donc à respecter rigoureusement orthographe et syntaxe. Les candidats à un concours enseignant sont tenus de maîtriser la langue française, qui constitue un élément essentiel du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Ils gagneront également à cultiver un style d'expression simple mais précis et se méfieront des dangers d'une originalité formelle excessive. Il est préférable de rester dans une description circonstanciée, la plus objective et factuelle possible, des expériences professionnelles rapportées.

Les candidats ont tout intérêt à expliciter leur maîtrise des savoirs disciplinaires qui peuvent seulement transparaître dans la mention des diplômes obtenus, des formations suivies ou encore des connaissances mises en œuvre dans les séquences d'enseignement qui seront présentées. Cette première partie doit aussi être l'occasion d'exposer les raisons qui amènent à se présenter au CAPLP. Aussi importe-t-il de mettre en évidence les points saillants du parcours professionnel qui permettront au jury de se faire une idée juste et précise de la formation du candidat. Quel enseignant a-t-il été, est-il et sera-t-il ? Quels sont ses points forts dans les pratiques pédagogiques (recherche documentaire, gestion de classe, différenciation, consignes...) ?

Enfin, les candidats se méfieront de certaines formules qui peuvent entraîner des généralisations contestables concernant les élèves, tant de collège que de lycée professionnel.

La deuxième partie du dossier, consacrée à l'analyse d'une expérience pédagogique doit s'appuyer sur une réalisation dont la cohérence permettra de montrer les compétences professionnelles acquises par les candidats. Les membres du jury sont autant sensibles à l'intérêt pédagogique des activités exposées qu'à la capacité des candidats à adopter une attitude réflexive. Les dossiers qui témoignent d'une authentique honnêteté intellectuelle sont valorisés, de même que ceux dans lesquels les membres du jury peuvent déceler la capacité des candidats à porter un regard juste et fin sur leurs propres pratiques. Le jury souligne l'importance de l'authenticité : le dossier RAEP doit relater une séquence pédagogique personnelle et complète. À titre d'exemple, un dossier présentait une séquence avec un bilan inachevé, encore en cours au moment de l'envoi, alors que l'année scolaire mentionnée remontait à six ans.

La seconde partie doit être consacrée à « une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Le compte rendu d'un projet de mobilité internationale ne correspond pas à la description d'une situation pédagogique d'apprentissage du français, en particulier lorsqu'il met l'accent sur les compétences acquises par l'enseignant grâce à ce projet. Cette partie appartient davantage à la première section dédiée au parcours professionnel, où l'on décrit les « responsabilités qui lui ont été confiées ». Le jury invite aussi les candidats à être attentifs aux séquences qui tentent d'être transversales mais qui finissent par être confuses. Par exemple, une candidate a présenté une séquence censée être axée sur le français, mais certains objectifs de séances ainsi que l'activité finale d'écriture se déroulaient en espagnol. Il est essentiel que les objectifs et les compétences visés soient explicites et compréhensibles pour les élèves.

On attend donc des dossiers dans lesquels l'analyse est éclairée par des notions didactiques pertinentes et précises, des références aux compétences convoquées, qu'il s'agisse de celles des élèves comme des enseignants. Par exemple, lorsqu'on présente l'étude d'une œuvre intégrale, il importe de préciser les modalités de lecture adoptées lors de la séquence (lecture analytique, cursive...), ainsi que les différentes activités effectuées. La présentation de séquences, dont on précisera la situation dans le projet pédagogique annuel, ne peut se limiter à un catalogue de dispositifs pédagogiques sans justification. Les candidats veilleront donc à préciser les dominantes des séances, les supports, les problématiques, les objectifs, les activités. Ils prendront soin de montrer leur articulation et leur cohérence. Aussi conviendra-t-il d'explicitier les choix didactiques et pédagogiques qui auront été faits. Cette année, de nombreux dossiers ont fait preuve d'un travail sérieux et d'une réflexion approfondie sur la rédaction du RAEP et sur les pratiques d'enseignement, en utilisant des notions didactiques et pédagogiques. Cependant, il est important de ne pas simplement accumuler des termes censés plaire au jury, en les employant de manière artificielle, parfois dénuée de sens concret et de précision.

Lors de la session 2024, de nombreux candidats ont présenté des séquences pédagogiques expérimentées dans le premier degré ou au collège. Si rien n'interdit d'exposer de telles expériences, il est important que les candidats montrent comment ils envisagent de transférer les connaissances et compétences propres à la pédagogie du premier degré dans la pratique de l'enseignement du français en lycée professionnel. Les membres du jury attendent une nécessaire analyse de la transposition didactique et pédagogique. Pour nourrir leur réflexion, les candidats pourront notamment consulter des manuels spécifiques, ils s'informeront des modalités des examens préparés et pourront entreprendre des démarches pour effectuer un stage d'observation en lycée professionnel, par exemple. Ils ne perdront jamais de vue qu'ils doivent faire en sorte que le jury ait envie de les rencontrer, lors des épreuves d'admission, pour examiner plus à fond leur manière d'envisager le métier et de concevoir des scénarios pédagogiques réfléchis, nourris de connaissances disciplinaires et professionnelles pertinentes.

Rapport concernant l'épreuve d'admissibilité :

Présentation d'un dossier de RAEP

(Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Valence espagnol

par Mmes Marie BARBASTE-GLEICH et Vanessa ROQUEFORT

- **Présentation du dossier / Parcours professionnel**

Le jury rappelle que pour statuer sur les capacités de chaque candidat à enseigner l'espagnol et le Français, il doit être en mesure d'évaluer son expression, mais aussi ses choix didactiques et pédagogiques au regard des objectifs visés et des contraintes imposées dans le cadre d'un concours.

Ainsi, le jury a particulièrement apprécié les dossiers respectant les critères demandés en termes de structure, de mise en page et de présentation des annexes, et caractérisés par une qualité de langue modélisante (expression fluide, soignée et synthétique en français et en espagnol). Il est, en effet, attendu des candidats une maîtrise irréprochable de ces deux langues. S'agissant d'un concours national de recrutement de personnels enseignants, la maîtrise de la langue française est une compétence indispensable, répertoriée dans le référentiel de compétences professionnelles du métier du professorat et de l'éducation (BOEN n°35 du 22/07/2013 <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.html>). Le jury insiste également sur le fait que le concours présenté est bivalent, ce qui implique que les candidats doivent pouvoir enseigner tant le français que l'espagnol.

Certains candidats se présentant simultanément à plusieurs concours ne prennent pas la peine de construire un dossier spécifique pour le CAPLP interne : ils évoquent, par exemple, le CAPES interne au sein d'un dossier destiné au jury d'un concours de la voie professionnelle. Le jury recommande donc fortement aux candidats d'élaborer un dossier spécifique au CAPLP, de procéder à une relecture attentive avant l'envoi définitif et de répondre ainsi aux attentes du concours présenté. Il doit signaler également la présentation de dossiers peu soignés qui ne respectent pas les contraintes et comportent de nombreuses fautes de langue. La présentation doit être rédigée et l'usage abusif de tableaux, de sigles ou de listes est à proscrire (il reste toutefois possible de présenter une feuille de route ou un tableau de séquence dans les annexes). De la même façon, les phrases longues et redondantes alourdissent inutilement le dossier.

Les présentations proposées ont révélé la diversité des parcours des candidats. Elles se sont cependant avérées inégales à l'heure de valoriser les formations, expériences et motivations conduisant à se présenter au concours interne de l'enseignement en lycée professionnel. Faire état de ses diplômes ou apporter des témoignages d'expériences dans le domaine de l'enseignement, c'est mettre en évidence la cohérence entre son parcours et son souhait d'enseigner en lycée professionnel. Les candidats doivent opérer des choix pertinents parmi les étapes de leur parcours et ne garder que celles faisant écho au projet professionnel présenté qui justifient leur motivation à enseigner l'espagnol et le français. De même, il est important de mettre en avant l'intérêt porté au lycée professionnel. Il est regrettable que certains candidats ne prennent pas en compte la spécificité de ce concours et/ou émettent des commentaires et jugements négatifs sur les élèves des lycées professionnels. Le jury rappelle l'importance de la dimension éthique du discours porté par l'enseignant, comme le respect des valeurs de la République, qui fait partie intégrante de la pédagogie comme de la didactique.

Le jury a apprécié les présentations inscrivant le candidat de façon honnête, claire et sans emphase dans son parcours professionnel. La mise en exergue des formations reçues et des expériences vécues (lorsque celles-ci apportaient un éclairage sur les compétences requises pour l'enseignement en lycée professionnel), a été reconnue et valorisée. Le jury n'a néanmoins pas été convaincu par les liens artificiels parfois établis entre le passé professionnel et les métiers de l'enseignement. Il déconseille, en outre, la simple énumération d'expériences professionnelles ou de tâches menées au sein de l'établissement (professeur principal, visite de stage...) ; il ne s'agit pas non plus de faire le récit de sa vie personnelle (« j'ai trois enfants, je sais m'occuper d'adolescents » ...).

Les candidats se doivent, en effet, de savoir sélectionner les traits saillants de leur parcours au regard de leur projet d'enseigner en lycée professionnel et être à même d'expliquer en quoi les compétences qu'ils ont acquises sont transposables à l'enseignement en lycée professionnel. Le jury invite fortement les candidats à se reporter aux quatorze compétences de l'enseignant présentées dans le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » (voir *supra*) et à y faire référence en établissant des liens avec la présentation de leur parcours. Le jury a fortement apprécié les dossiers prenant appui sur ce référentiel, mais souligne cependant qu'il ne s'agit, en aucun cas, de démontrer la maîtrise parfaite de l'ensemble de ces compétences. Les expériences acquises dans d'autres niveaux d'enseignement, en France ou à l'étranger, ont vocation à enrichir la mise en perspective de l'enseignement en lycée professionnel.

- **Maîtrise des savoirs disciplinaires**

Il est demandé aux candidats une connaissance approfondie des textes officiels qui régissent l'enseignement dans la voie professionnelle, et en particulier des deux valences lettres et espagnol.

De plus, les candidats se doivent de connaître les grandes lignes du CECRL et de son volume complémentaire (Cadre européen commun de référence pour les langues), de distinguer et exploiter les différentes activités langagières, de construire la progressivité de l'enseignement à l'intérieur d'une séquence ambitieuse, nourrie de supports susceptibles d'éveiller la réflexion des élèves. La mise en œuvre d'une démarche actionnelle, la connaissance des programmes, des modalités d'évaluation et d'examen propres au lycée professionnel doivent être maîtrisées. Or il apparaît que si la terminologie est souvent utilisée, elle est généralement peu ou mal assimilée. Ainsi, les références au CECRL ou aux programmes sont souvent évoquées de façon maladroite, artificielle, voire erronée.

Le jury a également pu s'étonner de l'évocation de programmes désormais caducs ou d'interprétations inappropriées, voire de la méconnaissance des différents programmes en vigueur. Un candidat a par exemple proposé une séquence menée en 2017 avec des modalités d'évaluation certificatives qui ne sont plus en vigueur. De la même façon, le jury a été surpris par la confusion fréquente entre séquence et séance ou par l'invention pure et simple de nouveaux descripteurs du CECRL comme par exemple, « compréhension d'image (CI) », « compréhension orale en continu ».

L'absence de mention de la bivalence reste problématique car elle place le candidat dans un aspect réduit de son enseignement. De la même façon, il convient de veiller à ne pas réduire la discipline linguistique à sa seule dimension grammaticale, oubliant ainsi la dimension culturelle et citoyenne. Les propositions doivent, en effet, refléter le souci d'un ancrage culturel fort, relié à des éléments linguistiques précis, cohérents et adaptés au sujet.

Le jury a pu néanmoins apprécier et valoriser les dossiers qui ont révélé une bonne maîtrise des programmes, des compétences, des repères et des enjeux et qui ont su faire la part belle à l'interdisciplinarité - notamment avec les Lettres - et à un volet culturel appréciable. Les références aux dispositifs tels que l'ECI, le chef d'œuvre (futur « projet » à partir de la rentrée scolaire 2024-2025), l'AP ont été de même jugés pertinents.

- **Constats et conseils sur la didactique et la pédagogie**

Si les candidats ont montré une connaissance relativement satisfaisante des programmes d'enseignement des langues vivantes en lycée professionnel, le jury regrette parfois le manque de précision dans la mise en œuvre des séquences proposées et souhaiterait que les déroulés de séquences reflètent plus clairement la bonne compréhension des recommandations des programmes de la voie professionnelle. À titre d'exemple, le jury a apprécié des propositions de séquences cohérentes faisant apparaître un niveau du CECRL adapté (avec descripteurs de compétences), une problématique en lien avec le projet final, des activités langagières variées et les objectifs visés dans la séquence.

Bien que les candidats soient libres du choix de la situation d'apprentissage proposée, le jury tient à rappeler que lors de l'évaluation des dossiers RAEP, une attention particulière est apportée aux critères suivants :

- cohérence générale qui fait le lien entre le parcours professionnel et la situation d'apprentissage présentée ;
- présentation du public et du niveau CECRL visé ;
- annonce de la thématique, de la problématique et des objectifs visés au cours de la séquence et de la séance proposées ;
- place de la séquence dans la progression annuelle ;
- pertinence des activités langagières décrites et des supports authentiques ambitieux proposés ;
- évocation des évaluations des acquis des élèves (diagnostiques, formatives, projet de fin de séquence formalisé) et lien avec les évaluations certificatives ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- justification des choix opérés et analyse détaillée de la situation d'enseignement proposée.

Des objectifs purement linguistiques, des choix didactiques sans lien avec le thème général et le projet final, l'absence de progression linguistique, le recours à des supports inadaptés ou non authentiques (exemples : document audio ou vidéo de trente minutes, documents illisibles, absence de supports textuels...), la description exhaustive des premières minutes de la séance (« les élèves rentrent dans la salle, je fais l'appel sur Pronote », « j'ai dû mettre le *hola* ») sont à bannir. Des projets trop ambitieux ou, à l'inverse, simplistes ou inadaptés ne seront pas, par ailleurs, en mesure de développer les compétences des élèves. Le jury souligne aussi l'importance des consignes données. Des consignes décousues, mal rédigées, fautives voire absentes, ne sont pas aptes à les guider et mettent les élèves en difficulté.

De la même façon, le jury met en garde contre les séquences manquant d'ancrage culturel fort et/ou sans référence au monde hispanique (États-Unis/football par exemple). Il s'est étonné de la proposition de séquences désorganisées (superposition d'activités sans lien entre elles par exemple) et/ou ne répondant pas aux nouvelles préconisations (exemples : séquences trop longues, sans aucun axe fédérateur, sans aucune problématique). En outre, le jury rappelle que les propositions fondées sur le questionnement systématique tout comme les mises en œuvre répétitives et trop guidées rendent le cours frontal et peu dynamique. Il recommande le développement de l'autonomie de l'élève à l'aide d'une mise en activité adaptée et d'une démarche actionnelle. Par conséquent, et à titre d'exemple, « mettre un contrôleur dans des groupes de trois élèves pour vérifier que les autres travaillent » apparaît comme peu adroit et traduit un manque de clairvoyance. La mise en place de groupes hétérogènes ou homogènes sans justification pédagogique et didactique des objectifs visés n'a qu'une efficacité très limitée.

Le jury souligne également qu'il s'avère indispensable de bien cadrer le projet pédagogique proposé aux élèves. Ainsi, les projets de fin de séquences fantaisistes et peu réfléchis ont été fortement pénalisés car ils traduisent un positionnement du professeur inadapté.

Par ailleurs, le jury conseille fortement aux candidats et candidates s'étant déjà présentés au concours de réactualiser les dossiers et séquences proposés, ce qui pourra attester non seulement d'une éventuelle évolution des compétences acquises mais aussi d'une prise de recul. De plus, il est peu approprié de proposer des séquences tirées de sites pédagogiques sans les adapter véritablement au public visé. Le jury souhaite néanmoins souligner le plaisir de corriger des dossiers de RAEP qui présentent des séquences tout à fait pertinentes pour le public visé. Il a par exemple apprécié les propositions incitant les élèves à la curiosité, proposant des activités ludiques qui favorisent la pédagogie bienveillante, faisant référence au parcours santé mais aussi la mise en activité en lien avec le chef d'œuvre.

Certains projets de fin de séquence se sont révélés adéquats car conduits de façon judicieuse à travers les activités langagières antérieures proposées. Des candidats ou candidates ont, en effet, réussi avec brio à mettre en avant la logique interne de leur séquence. Dans les dossiers les plus aboutis, les activités s'enchaînent de façon logique, sont suivies d'une phase de bilan, d'analyse et de possibles remédiations, les points saillants de la séquence sont mis en valeur et les stratégies établies pour aider les élèves à s'approprier les outils linguistiques sont expliquées.

Les propositions satisfaisantes ont, par ailleurs, prêté une attention particulière à l'hétérogénéité des élèves et aux activités différenciées qui en découlent. Les outils numériques y sont utilisés à bon escient et présentent une réelle plus-value pour les élèves et pour la mise en œuvre de la séquence (par exemple : la simple évocation d'un tableau numérique en classe pour projeter un document n'apporte pas de plus-value pédagogique à la séance et aux apprentissages). Le jury a, par exemple, apprécié l'utilisation de QR codes au service du sens. Il rappelle en outre que la référence au numérique ne présente que peu d'intérêt si le candidat ou la candidate n'en mesure pas les mérites ou les limites. Le jury recommande d'ailleurs d'éviter de se référer à des éléments de langage désignant des pratiques pédagogiques considérées comme novatrices si celles-ci ne sont que peu maîtrisées : dans bon nombre de dossiers, le travail en îlot apparaît en effet comme un simple prétexte permettant d'apporter une supposée plus-value à la séquence décrite, alors que bien souvent, l'activité proposée reste une activité individuelle.

Enfin, le jury attire l'attention sur le fait que les annexes doivent être au service du dossier. Il ne saurait trop recommander de proposer ce qui illustre véritablement la démarche didactique ainsi que le travail des élèves. La lecture des annexes doit en effet mettre rapidement en lumière la pertinence d'un projet pédagogique. Joindre un extrait de production d'élève permet au candidat ou à la candidate d'inscrire le travail proposé dans la réalité de la classe. Cet ajout rend par ailleurs possible l'explicitation d'un temps de remédiation à partir d'une prise d'indices dans cette même production et favorise alors l'analyse réflexive. La reproduction de pages de manuels ou le plagiat de sites internet sont bien évidemment à proscrire.

- **Analyse réflexive**

Le jury rappelle que la capacité à conduire une réflexion sur sa pratique est présente dans le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat cité précédemment. Ainsi, le dossier proposé ne peut se limiter à une simple description des activités. Le candidat doit en effet opérer une prise de distance critique et questionner les choix effectués témoignant ainsi de sa capacité d'analyse et d'adaptation. Un enseignant doit être capable de faire évoluer sa pratique et de s'interroger sur la

place de l'élève dans la pédagogie proposée. De fait, le jury rappelle qu'une analyse réflexive doit restituer les activités et les difficultés rencontrées par les élèves face aux apprentissages.

Ainsi, le jury a apprécié la présentation de productions d'élèves anonymisées et accompagnées d'un recul réflexif intéressant, pertinent, honnête et argumenté montrant non seulement les échecs rencontrés mais également un réel intérêt d'amélioration. La prise en compte de la diversité des élèves et les pistes de différenciation proposées pour les accompagner se sont souvent révélées efficaces.

Les meilleurs dossiers consistent en des analyses authentiques des pratiques, assorties de pistes de propositions de remédiations pertinentes au regard des constats établis tout au long de la présentation de la séquence.

Le jury constate néanmoins le manque de retour réflexif de certains candidats, des remédiations partielles ou inopérantes. Il peut citer, à titre d'exemple, les analyses réflexives qui ne proposent pas d'exemples illustratifs, qui se contentent d'approuver le travail proposé sans aucune donnée objective, qui ne prennent pas en compte les évaluations données et/ou encore celles qui se résument à la gestion de classe ou à du ressenti trop subjectif (« C'était une bonne séquence, les élèves étaient contents »).

Le jury s'étonne également du manque de discernement de certains candidats ou candidates et d'un positionnement professionnel quelque peu problématique (exemple : « J'espère que cela sera faisable pour un élève de lycée professionnel »). En outre, il rappelle qu'une expression confuse dessert la compréhension de l'analyse proposée.

En guise de conclusion, le jury invite les futurs candidats et futures candidates à accorder une plus grande importance à l'analyse réflexive et à l'édification de la séquence sur la base d'un corpus documentaire où la mise en tension des documents conduira les élèves à enrichir leur connaissance du monde et leur capacité à dire leurs émotions et leurs avis.

- **Sitographie indicative pour développer la réflexion sur l'enseignement des langues en voie professionnelle**

Enseigner les langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-cecrl>

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/04/0/Ressources_enseigner_langues_vivantes_364040.pdf

Enseigner les langues vivantes au lycée professionnel (programmes CAP et baccalauréat professionnel)

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/14/0/spe627_annexe_1105140.pdf

Langues étrangères et diplômes professionnels : conception et mise en œuvre

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/26/6/CPC_etudes_2018_1_1032266.pdf

Le recensement des bonnes pratiques pédagogiques dans l'enseignement professionnel

<https://www.education.gouv.fr/cid109075/le-recensement-des-bonnes-pratiques-pedagogiques-dans-lenseignement-professionnel.html?feuilleCSS=firefox>

La réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel

<https://eduscol.education.fr/document/56265/download?attachment>

Rapport concernant l'épreuve d'admission :

Épreuve d'explication de texte et grammaire en lettres

par Mme Sandrine HUSSENET-LE-MEVEL et M. Jean-François FRACKOWIAK

Textes officiels et programmes de référence

Il importe de rappeler les modalités officielles de cette épreuve à partir de la discipline du Français :

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

L'épreuve consiste en l'explication du texte d'un auteur de langue française, extrait d'un programme d'œuvres périodiquement renouvelé et publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation Nationale. L'explication de texte est suivie d'une question relative à la maîtrise de la langue française, demandant à identifier une notion grammaticale relevant de la grammaire du discours, de phrase ou de texte. Une exploitation pédagogique construite à partir de ce support textuel doit ensuite être présentée par le candidat.

Pour l'épreuve orale d'admission de la session 2024, les textes proposés à l'étude des candidats étaient extraits des six œuvres suivantes :

- Louise Labé, *Sonnets*, in *Œuvres*,
- Jean Racine, *Phèdre*,
- Antoine Prévost, *Manon Lescaut*,
- Charles Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*,
- Jean Giono, *Jean le Bleu*,
- Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*.

Il revient donc à chaque candidat de bien prendre en compte, dans sa préparation, le fait que cette épreuve repose sur un programme limitatif. Il est évidemment nécessaire d'avoir construit une connaissance suffisante des six œuvres, de leurs auteurs et des contextes de leur production ; l'explication de texte mais aussi l'entretien avec le jury ne sauraient permettre de dissimuler une éventuelle méconnaissance des œuvres. Pour établir des liens pertinents avec les programmes d'enseignement du français de la voie professionnelle, il importe aussi de bien connaître ces derniers. Par exemple, lors des oraux d'admission de la session 2024, il aurait été bienvenu que le candidat rapproche l'explication d'un extrait de pièce de théâtre du thème du « Jeu », étudié en terminale des classes de baccalauréat professionnel. Pour la session de 2025, il pourra être judicieux de travailler sur le thème du « Temps », choisi pour le baccalauréat professionnel de l'an prochain, pour aborder, par exemple, des œuvres comme celle de Jean Giono ou celle de Ionesco, en fonction du programme du concours. Autre exemple encore : un lien pouvait évidemment être fait entre les *Sonnets* de Louise Labé et le programme de première baccalauréat professionnel...

Nous rappelons que depuis la session 2022, les nouveaux programmes de français s'appliquent dans toutes les classes du lycée professionnel, conformément à la Transformation de la Voie Professionnelle.

Une connaissance des différents dispositifs liés à cette Transformation de la Voie Professionnelle (co-intervention, accompagnement personnalisé et consolidation des acquis, chef d'œuvre...) et ces évolutions depuis la mise en œuvre des nouveaux dispositifs ministériels est également requise pour bien se préparer à cette épreuve. Nous recommandons aux candidats d'actualiser leur connaissance des informations, des textes cadres et des ressources mises à disposition des professeurs, en consultant régulièrement le site du ministère :

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

La préparation de l'épreuve orale de Français d'une durée de deux heures à partir d'un texte extrait du programme littéraire

Les candidats disposent de deux heures pour préparer l'explication de texte, l'exploitation pédagogique et la question de grammaire.

Chaque candidat a à sa disposition, dans la salle de préparation, un exemplaire de l'œuvre intégrale, un libellé du sujet qui indique le passage précis à étudier et le point de langue à traiter, ainsi qu'une photocopie de ce passage qui peut ainsi être librement annotée et servir de support lors de la présentation.

Des dictionnaires de langue française, des noms communs et des noms propres, sont en libre consultation dans la salle de préparation. Les programmes d'enseignement ne sont, en revanche, pas fournis. S'agissant d'une épreuve professionnelle, ces instructions officielles sont, en effet, supposées connues des candidats.

Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale de français dure une heure et s'organise en deux temps distincts :

- Un exposé oral de trente minutes au maximum par le candidat. Cela signifie que le jury interrompra le candidat qui dépasserait ce temps maximal. La présentation comporte, dans l'ordre choisi par le candidat, une lecture orale de l'extrait (tout ou partie), l'explication de texte, l'étude de la question de langue, et l'exploitation pédagogique.

- Un entretien avec le jury de trente minutes au maximum, qui ne compensera donc pas un temps d'exposé oral qui eût été trop bref.

- La lecture orale

Il s'agit pour le jury d'apprécier en tout premier lieu une situation professionnelle que rencontre régulièrement le professeur de français dans sa classe : la mise en voix des textes littéraires à étudier collectivement.

Le candidat procède à une lecture orale de l'extrait, pour tout ou partie, selon les indications du jury. Cette lecture peut intervenir en tout début de présentation ou après l'explication du texte, selon le moment jugé le plus opportun par le candidat. Nous soulignons que l'exercice permet au jury d'apprécier déjà la compréhension globale du texte, mais aussi la maîtrise de certaines connaissances littéraires et linguistiques : restituer par le ton l'ironie d'un texte, respecter la ponctuation, et la versification quand il y a lieu, distinguer dans un texte théâtral les didascalies des répliques, sont autant d'indicateurs de connaissances techniques mais aussi d'une capacité à s'approprier et à transmettre la substance de textes littéraires. Si une bonne lecture orale n'annonce pas systématiquement une

explication de texte réussie, en revanche une lecture hésitante, émaillée d'erreurs ou d'équivoques, prélude souvent à une explication de texte entachée de contresens ou d'imprécisions.

Il importe donc de donner, au minimum, une lecture orale fiable et fidèle, c'est-à-dire respectueuse des mots et du sens du texte et, au mieux, une lecture expressive qui restitue la dimension émotionnelle et esthétique de l'extrait mis en voix, ainsi que sa visée.

- **L'explication de texte**

Outre la question déjà évoquée d'une nécessaire connaissance des œuvres et des textes officiels au programme du concours, l'implication des candidats et leur travail de préparation doivent leur permettre de travailler sur la contextualisation des œuvres. Lors de la session 2024, si la plupart des candidats étaient manifestement bien renseignés et avaient bien compris le contexte et la visée des œuvres, certains péchaient par une connaissance encore approximative des mouvements littéraires, de leur chronologie, et de leur situation dans l'histoire. Par-delà la question des connaissances, c'est la bonne exploitation des éléments d'histoire littéraire et culturelle, à mettre au service de la compréhension du texte, qui doit primer. De même, la seule mention d'une référence d'histoire littéraire (par exemple la Renaissance ou le Pétrarquisme) en introduction de l'explication ne saurait être satisfaisante : elle prend sens et se révèle véritablement pertinente si elle est utilisée dans le cœur de l'explication, afin de souligner en quoi elle permet de mieux comprendre le texte dans sa singularité, et d'identifier ses caractéristiques.

À l'échelle des œuvres, une bonne connaissance des candidats permet en outre de contextualiser avec aisance l'extrait à étudier au sein du recueil, du récit ou de la pièce, ce qui permet de mettre le passage en résonance avec l'ensemble du livre et ainsi de bien rendre compte de ses enjeux, ses ressorts, ses effets, sa singularité et finalement son sens profond. Se placer en position de conduire ce travail de contextualisation au cours de la préparation de l'épreuve, à l'aide du paratexte et des dictionnaires, non seulement réduit le temps de travail sur le texte proprement dit, mais surtout peut conduire à n'énoncer que des propos généraux, des discours plaqués ne mettant pas en évidence la singularité du texte expliqué, et risquant même parfois d'en fausser le sens. Par exemple, une méconnaissance de l'œuvre complète de Louise Labé et de son contexte socio-historique a pu aboutir à des contresens sur l'interprétation d'un de ses sonnets et à plaquer sur le poème une grille de lecture erronée (en l'occurrence : une histoire d'amour impossible et d'un adultère tout à fait hors de propos).

L'explication d'un texte a pour but d'en déployer la signification : elle suppose une bonne compréhension, naturellement, mais aussi que l'on puisse rendre compte de son intérêt, de sa beauté, de sa richesse, de ses particularités, en s'appuyant sur des exemples précis, puisés dans le texte lui-même, et commentés. Pour ce faire, le candidat est libre d'adopter deux méthodes distinctes, soit le commentaire composé, soit l'explication linéaire, chacune de ces approches supposant un exposé structuré et étayé sur le plan argumentatif. Pour les sessions 2023 et 2024, le jury a pu constater un risque plus grand, pour les analyses linéaires, de rester paraphrastiques, se présentant comme de simples restitutions d'une compréhension littérale, sans entrer dans une véritable analyse ou interprétation plus littéraire. Il convient donc de veiller à éviter tout piétinement dans l'explication, ou encore toute brusque accélération à l'approche de la fin du texte. Cette remarque en appelle une autre, concernant la construction même de l'explication : quelle que soit la modalité d'analyse choisie, il importe que l'oral permette d'exposer clairement les axes de lecture, et que dans la communication orale le jury puisse repérer ces axes sans difficulté. L'équilibre du propos est lui aussi important : l'introduction ne saurait durer par exemple 6 minutes, précédant une analyse ensuite très courte, apportant en définitive peu d'éléments supplémentaires, quant au contenu, par rapport à l'annonce des axes.

Dans cette perspective, l'élaboration d'une problématique précise et clairement formulée est un point crucial. L'explication, même linéaire, doit en effet être construite à partir d'une problématique à laquelle le développement permet de répondre ; loin de toute tentation de l'exhaustivité, la problématique indique un engagement du candidat dans une interprétation qui est aussi le choix d'une perspective donnant une ligne directrice à son explication. Or, il arrive que des termes présents dans la problématique et annoncés en introduction ne soient pas traités en réalité. Il convient donc d'éviter qu'une introduction prometteuse ne soit pas suivie d'effet. Par exemple, une explication d'un extrait du *Roi se meurt*, proposant d'aborder le texte comme étant à la fois absurde et burlesque, n'a abouti qu'à une confusion entre les genres et a semblé conduire le candidat à s'égarer dans ses propos.

Le jury a relevé lors de cette session que plusieurs candidats ne s'appuyaient que très peu sur des connaissances rhétoriques. S'il importe de ne pas limiter l'explication à une approche technique ou formaliste, qui risquerait de conduire à établir un catalogue de procédés ou de champs lexicaux sans en retirer des effets de sens, le peu d'analyse de la forme présente symétriquement un autre écueil, celui de proposer une explication qui reste comme en apesanteur par rapport au texte. La matérialité de celui-ci doit aussi être prise en compte, en mettant les outils de l'analyse littéraire – stylistiques, lexicaux ou syntaxiques, appuyés sur la maîtrise d'un vocabulaire précis – au service toujours de la construction du sens.

Le jury veut également insister sur la connaissance nécessaire des candidats en matière de genres littéraires. Le roman, la poésie et le théâtre ne s'abordent pas de la même manière. Si le récit est une forme littéraire qui s'adapte à la lecture silencieuse et solitaire, qui peut donc être considéré dans un rapport direct du texte au lecteur lorsqu'on en fait une étude et une analyse, en revanche le texte théâtral ne peut en aucun cas être abstrait de son caractère d'œuvre relevant du spectacle vivant, de sa double énonciation, de sa destination au plateau et de sa nature de « matière première » pour d'autres artistes que l'auteur lui-même, que sont les metteurs en scène, les acteurs, les scénographes, etc. Il s'agit bien là d'un texte à oraliser et à envisager dans une perspective de représentation. De même, mais dans une moindre mesure, le poème est aussi destiné à l'oralisation, si ce n'est à la médiatisation. Il importe donc de ne pas négliger son aspect sonore et rythmique, fait pour l'oreille et non seulement pour une lecture intériorisée. Le jury met donc en garde les candidats contre cet oubli, observé durant la session 2024, des caractéristiques propres au théâtre ou à la poésie.

Le jury invite les candidats, lorsque l'entretien conduit à revenir sur l'explication de texte, à bien prendre en compte les questions qui leur sont posées comme des aides, des perches tendues, et non des pièges. L'entretien est aussi un temps de remédiation, dont l'objectif n'est pas de mettre les candidats en difficulté, mais au contraire de les amener à apporter des précisions, et le cas échéant à se reprendre et à revenir sur une affirmation éventuellement erronée.

- **La question de grammaire**

La question de grammaire, dotée d'un nombre de points qui peuvent être décisifs pour l'admission des candidats, ne peut être éludée et doit impérativement être traitée. Le jury souligne la cohérence entre l'explication de texte et cette partie de l'épreuve : la question de grammaire permet aussi d'entrer dans l'étude précise du texte, la prise en compte de son caractère littéraire, et l'analyse des moyens employés pour produire du sens. La question de grammaire vise à apprécier les connaissances acquises, les savoirs linguistiques au moins scolaires et au mieux universitaires, quant au fonctionnement de la langue, qui sont nécessaires pour l'enseignement. Il est attendu des candidats qu'ils témoignent d'une maîtrise de la langue française, d'une capacité à en faire un objet de réflexion, d'une connaissance du vocabulaire spécifique ainsi que des procédures d'analyse et de manipulation (substitution, transformation, suppression, expansion...) pour mettre en œuvre cette maîtrise.

La question de grammaire peut porter sur l'extrait entier ou seulement quelques lignes du texte à étudier, selon le nombre d'occurrences à analyser qui y figurent. Elle peut être traitée à tout moment de l'exposé : elle peut, par exemple, faire l'objet d'une incise dans l'explication de texte, mais aussi être intégrée à l'exploitation pédagogique, ou encore être abordée de façon isolée entre les deux autres parties de l'exposé. Si le moment du traitement de la question est libre, il est toutefois nécessaire que le candidat signale très clairement au jury à quel moment il aborde cette question, et à quel moment il la clôt. Il faut rappeler que la présentation de la notion constitue en elle-même un attendu, prévu dans le barème d'évaluation de l'épreuve. Une définition précise doit donc en être donnée, avant le passage à l'étude des occurrences relevées dans le texte et à leur analyse.

Pour la session 2024, comme pour les précédentes, le libellé des questions de langue était formulé de la façon suivante : « En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur... (le point de langue à traiter) ». Ce point de langue peut porter, par exemple, sur l'utilisation des pronoms, les temps et modes verbaux, l'utilisation des adjectifs, l'énonciation, etc. Les entrées choisies relèvent, de toute façon, de l'un des quatre champs linguistiques suivants : le verbe (temps, modes et valeurs), le lexique (morphologie, dénotation, connotations), la syntaxe (analyse de phrases) ou les catégories (natures et fonctions).

Quel que soit le point de langue à étudier, les opérations attendues sont les suivantes : nommer, définir, relever et classer, puis interpréter l'usage linguistique, au service du sens littéraire. L'identification correcte des grandes catégories linguistiques constitue donc un attendu ; il convient de rappeler que le relevé des formes à étudier se doit d'être exhaustif. Le travail de classement des occurrences requiert pour sa part des connaissances plus fines : le classement proposé doit en effet être appuyé et justifié selon une logique et des critères d'ordres grammatical et linguistique.

Les candidats qui dépassent ces opérations par des approches stylistiques et interprétatives sont valorisés, bien que ces capacités soient déjà évaluées dans l'explication de texte et ne constituent pas à proprement parler un attendu pour la question de grammaire. Il est avant tout demandé, comme l'indique le texte officiel du concours, d'identifier une forme ou une fonction grammaticale ; le reste relève donc davantage d'éléments de valorisation.

Le jury a pu observer comme les années précédentes un manque de connaissances grammaticales, qui peut se manifester par des imprécisions dans la définition des notions, et des erreurs dans le repérage et la classification, mais aussi par une absence d'analyse exploitant les relevés, et cela, même quand ils sont justes. Il est très rare que des candidats établissent spontanément des liens avec l'interprétation, en mettant véritablement les outils grammaticaux étudiés au service de l'explication.

Cette partie de l'épreuve a donc pu apparaître peu travaillée, non seulement en amont du concours, mais aussi parfois pendant le temps de préparation de l'épreuve, conduisant même certains candidats à un traitement improvisé de la question posée au cours de leur prestation orale. Outre que les candidats se mettent en difficulté, dans une perspective de concours, en escamotant la préparation d'une épreuve, le jury souhaite souligner que l'exercice en tant que professeur nécessite, par-delà l'obtention du concours, une maîtrise solide des notions de langue, afin de pouvoir répondre aux besoins manifestés dans ce domaine par les élèves qui seront confiés aux lauréats.

Rapport concernant l'épreuve d'admission :

Exploitation d'un dossier pédagogique en lettres

par Mme Sophie HÉDAN et M. Yoan FONTAINE

Enjeux et attendus

Contrairement à l'explication de texte, il n'existe pas pour l'exploitation pédagogique de canevas défini. Le terme « exploitation pédagogique » revêt en effet plusieurs acceptions. Selon la focale adoptée, il peut s'agir :

- d'une séquence qui s'intègre à une progression,
- d'une séance qui s'intègre à une séquence et à une progression,
- d'une activité qui s'intègre à une séance qui s'intègre elle-même à une séquence et à une progression.

L'exploitation pédagogique est un moment important dans le cadre d'un concours interne : les candidats y manifestent leur connaissance des programmes et des modalités d'examens dans la voie professionnelle, mais également leurs compétences en didactique et en pédagogie.

L'exploitation pédagogique doit se référer explicitement aux textes officiels, elle est reliée à un objet d'étude des programmes de français de la voie professionnelle : CAP, baccalauréat professionnel ou classe de troisième dite « prépa-métiers ».

Le jury évalue la capacité du candidat à élaborer, à partir d'un texte, une exploitation pédagogique adaptée aux programmes et aux élèves du lycée professionnel. Il évalue la pertinence des objectifs d'apprentissage, l'intérêt des modalités pédagogiques proposées pour atteindre ces objectifs et enfin la maîtrise des notions engagées. La proposition pédagogique présentée par le candidat doit s'articuler avec l'explication du texte, c'est-à-dire proposer une ou des activités de lecture, d'écriture, d'oral ou de langue qu'il pourrait mener avec la classe retenue à partir de l'extrait proposé. S'il n'est pas nécessaire de détailler l'ensemble d'une séquence, le candidat se doit d'inscrire les activités dans une progression et un cheminement afin de leur donner du sens et d'éviter l'écueil de la juxtaposition de séances ou d'activités sans lien les unes avec les autres.

La proposition du candidat peut également faire varier certaines modalités comme

- les démarches coopératives, individuelles, magistrales, interactives, interdisciplinaires ;
- les évaluations diagnostique, sommative, formative, certificative ;
- les supports numérique, papier ou audiovisuel.

Elle peut aussi avantageusement tirer profit

- des dispositifs : co-intervention, consolidation des acquis et accompagnement personnalisé, chef-d'œuvre (remplacé par le « projet » à partir de la session du baccalauréat professionnel 2025) ;
- des parcours éducatifs : Avenir, Citoyen, Éducation artistique & culturelle, Santé.

Les candidats au CAPLP bivalent espagnol-lettres se doivent de connaître tous ces dispositifs qui s'inscrivent dans la transformation de la voie professionnelle et faire vivre la bivalence.

Les commentaires sur la session 2024

Dans leur majorité, les candidats ont su associer le texte à un objet d'étude des classes de baccalauréat professionnel. Les objets d'étude sont mieux connus. Il est en revanche dommage que le cycle de CAP et les Troisièmes « prépa métiers » soient une fois de plus délaissés.

Les réussites

Les prestations réussies sont généralement celles qui manifestent une bonne connaissance des objectifs assignés à l'enseignement du français dans la voie professionnelle, une bonne maîtrise des objets d'étude inscrits aux programmes ainsi qu'une approche réaliste des publics auxquels ils se destinent : ces prestations, qui évitent les généralités, montrent l'attention que les futurs professeurs de lycée professionnels, lettres langue ou langue-lettres, portent à leurs futurs élèves, en proposant, par exemple, des activités qui mettent en place différentes formes de différenciations pédagogiques au sein de la classe. Ces prestations réussies sont aussi celles qui parviennent à « métaboliser », en une proposition réaliste, explication de texte, connaissances littéraires, pédagogiques, didactiques et expérience professionnelle.

Dans cette optique, il est recommandé aux candidats de se mettre à jour des récents apports de la recherche en didactique du français, en sciences de l'éducation et en sciences cognitives. Le jury a ainsi pu apprécier quelques exploitations proposant, par exemple, des démarches de lecture s'appuyant sur les théories de la réception et leur déclinaison didactique en sujet-lecteur, celles distinguant lecture analytique, cursive, lecture intégrale et groupement de textes, celles capables de proposer plusieurs entrées dans le texte, selon les niveaux de littératie des apprenants, scolaires ou apprentis.

Lors de la session 2024, le jury a noté les efforts des candidats pour proposer des séquences portant sur des compétences orales. Une séquence d'étude de l'œuvre intégrale de Ionesco, *Le Roi se meurt* propose un travail sur les tonalités afin d'aboutir à des mises en voix d'une scène, ou d'une tirade, dans des registres différents.

Une séquence d'étude d'œuvre intégrale des *Sonnets* en première baccalauréat professionnel, inscrite dans l'objet d'étude « Créer, fabriquer, l'invention et l'imaginaire » permet aux élèves de comprendre le processus de création de Louise Labé. Les élèves sont ensuite invités à rédiger un sonnet « à la manière de... ». La restitution de ce travail se fait soit oralement devant la classe, soit sous forme de fichier audio ou de vidéo-poème, selon leurs compétences ou préférences.

Une autre candidate prévoit un travail avec l'enseignante documentaliste pour amorcer l'étude de l'œuvre de Ionesco. Une séance de recherche documentaire est alors organisée au CDI. Les élèves se voient confier une mission : enquêter sur l'écriture de *Rhinocéros*. Chaque groupe a la charge d'un thème spécifique : le contexte historique de l'après-guerre, le théâtre de l'absurde, l'auteur, un personnage de la pièce...

Quelques séquences ont présenté une construction efficace avec une problématique claire, des objectifs bien définis, des séances progressives et des supports variés. Ainsi, pour étudier les *Sonnets* de Louise Labé, une candidate annonce la problématique suivante : « La poésie avec ses codes d'écriture permet-elle de parler librement de soi ? ». Une première séance d'accroche conduit les élèves à problématiser les enjeux de la séquence. Ils écoutent pour cela une chanson du rappeur Sinik et doivent repérer les liens entre les éléments rythmiques du texte et l'expression de soi. Cette entrée par un texte contemporain appartenant à l'univers référentiel des élèves introduit les questionnements et les techniques d'écriture en jeu dans les sonnets de Louise Labé.

Certains candidats se sont emparés des dispositifs transversaux avec pertinence. La co-intervention a constitué une opportunité enrichissante pour approfondir l'étude du *Roi se meurt* de Ionesco et du théâtre. En partant d'une situation professionnelle concrète, la candidate envisage de proposer aux élèves l'écriture de courtes scènes. Cette démarche constitue une occasion de consolider leurs connaissances du texte théâtral et des différentes tonalités. Par la suite, elle prévoit d'organiser un concours d'éloquence au sein de la classe, favorisant ainsi le développement des compétences orales, tant au niveau de la voix que de la posture.

Une candidate propose également de prolonger l'étude des *Sonnets* de Louise Labé avec un projet sur l'expression de soi mené avec le professeur d'enseignement professionnel. Les élèves sont ainsi conduits à réaliser un objet en 3D qui les identifie. En parallèle, ils expliquent leur choix en écrivant un texte poétique qui exprime leur rapport à l'objet choisi. Une exposition est ensuite envisagée.

Enfin, une amélioration notable a également été constatée dans la prise en compte de la différenciation pédagogique, bien que celle-ci demeure parfois superficielle. La simple proposition d'une modalité de différenciation est insuffisante : il faut en expliciter l'objectif, les modalités et le temps consacré à chaque activité.

Les difficultés

Le jury a encore pu observer cette année des difficultés sur plusieurs points.

De trop nombreuses présentations ont mis en évidence une connaissance très approximative des programmes de français (objets d'étude et programme limitatif notamment), ainsi que des modalités de l'épreuve terminale, pourtant essentielles pour des enseignants qui se destinent à un enseignement bivalent. Cette méconnaissance explique aussi la relative absence des dispositifs transversaux dans les présentations des candidats.

Le jury a également constaté des lacunes importantes dans les connaissances littéraires de candidats. Ainsi, certains ne maîtrisaient pas toujours avec précision le vocabulaire spécifique du théâtre (didascalies, apartés...) ou s'égarèrent dans des considérations floues autour des notions de théâtre de l'absurde, de burlesque, de comédie ou de tragédie. La question de la mise en scène n'a pas toujours été abordée, alors qu'elle pouvait donner lieu à des exploitations pédagogiques intéressantes.

De plus, beaucoup de séquences proposées ont encore révélé des manques quant à la réflexion inhérente à leur construction. Les problématiques et les objectifs ne sont pas toujours précis. Beaucoup de séquences se révèlent inachevées, faute de temps de préparation, avec des séances floues, sans objectifs ni activités précises. Certaines sont trop longues avec beaucoup de séances envisagées, se juxtaposant souvent sans ligne directrice claire.

D'autres candidats ont à peine esquissé l'exploitation du texte dans leur séquence, omettant même de préciser les modalités de lecture adoptées (cursive, analytique, collaborative) ou n'en justifiant ni l'intérêt ni les enjeux pédagogiques. Par ailleurs, si les candidats ont compris qu'ils devaient s'appuyer sur les impressions de lecture pour aborder les textes littéraires avec leurs élèves, ils ne proposent que rarement des activités permettant de dépasser cette première approche sensible pour les conduire ensuite vers l'analyse. Ainsi, des activités ont pu être envisagées, qui se limitaient à des consignes du type : « Exprimez vos impressions sur le sonnet de Louise Labé ». Peu de critères de réussite ont été évoqués pour les activités ou les évaluations. Les liens entre ce qui est enseigné et ce qui est évalué ainsi que les sujets des évaluations doivent faire l'objet d'une réflexion.

Les dispositifs pédagogiques ont parfois été déroulés sans justification : le choix du travail de groupes par exemple doit avoir un sens dans le cheminement de la séquence. Le jury conseille aux candidats

de structurer leur exploitation pédagogique à l'aide d'une introduction qui précise les objectifs et les contenus de la séquence ou séance présentée, ainsi qu'une problématique précise articulée aux enjeux du texte ou de l'œuvre. Ce travail ne peut faire l'économie d'une réflexion autour de la différenciation pédagogique.

Même si les candidats ont veillé à proposer des séquences d'étude d'œuvres intégrales, le jury s'est étonné d'un certain manque d'explicitation : oubli de présenter le niveau de la classe et/ou l'objet d'étude de la séquence, voire de préciser si la séquence proposée portait sur l'étude de l'œuvre intégrale ou sur un groupement de textes.

Le jury a aussi noté une absence de cohérence dans certaines exploitations pédagogiques, limitées à la juxtaposition d'analyses d'extraits. De même, les activités proposées ont trop souvent consisté en une succession de tâches dépourvues d'objectifs d'apprentissage, d'enjeu et de progression. Une simple énumération de séances qui ne sont pas articulées entre elles ne saurait fonder une séquence. On insistera sur la nécessité de consacrer, durant la préparation de l'épreuve, un laps de temps suffisant à cette partie afin d'éviter de la traiter dans l'urgence. La majorité des candidats essaie de proposer une séquence entière ; il serait parfois préférable de ne présenter qu'une ou deux séance(s) contextualisée(s) dans une séquence, ce qui permettrait de prendre le temps de réfléchir à des activités précises et de justifier une démarche à partir du texte. Une bonne gestion du temps de préparation est essentielle dans la répartition du travail à proposer afin de ne pas donner au jury l'impression d'un travail bâclé voire improvisé faute de temps.

Les candidats à ce concours, nécessairement hispanistes, ne pratiquent guère de lecture d'œuvre intégrale en cours d'espagnol alors que cette modalité de lecture est au cœur de la pratique du professeur de français. Cette question soulève plus largement celle de la bivalence qui constitue une indéniable richesse professionnelle, à condition toutefois d'en prévenir les principaux écueils : la fusion et la confusion. On n'enseigne pas l'espagnol, langue étrangère, comme on enseigne le français, langue maternelle ou de scolarisation. Les enjeux, les visées, les contenus et les démarches sont distincts et il convient de toujours garder à l'esprit les contours épistémologique et didactique de chacune des disciplines pour que le dialogue entre elles soit le plus fécond possible.

Si le jury a particulièrement apprécié les exposés proposant des ouvertures culturelles riches et pertinentes, il a parfois été surpris des importations faites de la didactique des langues étrangères vers la didactique du français. Certains candidats glissent tout naturellement dans leur exposé des termes tels que démarche actionnelle, tâche finale, CECRL alors que ces notions et outils, sont méconnus de la didactique du français. Le jury insiste : les transferts d'une discipline à l'autre, ne sont fructueux et appréciés qu'à la triple condition d'être énoncés, objectivés et justifiés. Le CECRL peut ainsi en effet constituer un outil intéressant pour penser la progression et/ou l'évaluation de l'oral ou du lexique en français, mais il est indispensable que le candidat signale ce transfert, en présente les avantages et éventuellement les limites. À défaut de ces précisions, le jury risque d'estimer qu'il s'agit d'une maîtrise déséquilibrée de la bivalence qui procède par défaut et non par choix.

Dans l'élaboration de leur séquence ou séance, les candidats doivent pouvoir proposer d'autres textes ou documents en lien avec la problématique envisagée. Il peut s'agir d'œuvres intégrales, textuelles ou filmiques, de corpus de textes ou d'images, de supports papiers ou numériques. Les fils conducteurs entre les supports, les activités et les objectifs demeurent les essentiels de toute prestation réussie.

Enfin, certaines propositions pédagogiques n'étaient pas adaptées à des élèves de lycée professionnel. Ainsi, des activités certes ludiques (loto, bingo) se révélaient peu convaincantes quant à leur efficacité pour les apprentissages. Des modalités de lectures envisagées pour les œuvres intégrales témoignaient d'un manque de connaissance des pratiques de lecture des élèves. En effet, donner à lire une œuvre littéraire en totale autonomie à l'extérieur de la classe, sans proposer de calendrier, de consigne, ni

assurer de suivi, ne permet pas à tous les élèves de s'engager dans leur lecture. La nécessité d'une préparation vaut aussi pour une sortie au théâtre. Sans sensibilisation préalable aux thèmes et aux enjeux de la pièce, les élèves risquent fort de ne pas vivre pleinement l'expérience du spectacle qui leur est proposée, ni se mettre en disposition de pouvoir l'exploiter ensuite.

L'entretien

Dans cette dernière partie de l'épreuve, le jury, en posant des questions qui ne sont jamais des pièges, tente avec la plus grande bienveillance, d'amener le candidat à approfondir sa réflexion, à élargir et compléter sa présentation ou à corriger une maladresse ou une erreur.

Il ne s'agit donc pas de réitérer un propos maladroit, lacunaire ou erroné dans le but d'être mieux compris ou de faire montre de son assurance. Ce sont, au contraire, des capacités de compréhension, d'approfondissement, de prise de distance, de révision et de création qui sont attendues. C'est le moment, pour le candidat, de montrer son implication professionnelle et d'entrer dans un véritable échange avec le jury : il importe alors d'être réactif et de ne pas subir le questionnement des examinateurs, mais, au contraire, de s'en saisir comme autant d'ouvertures intellectuelles pour approfondir son exposé oral initial. L'aptitude à revenir sur sa production pour la reprendre, interroger ses représentations, ses partis pris ou ses connaissances, rectifier ses erreurs, relève d'une compétence professionnelle cardinale dans l'exercice du métier d'enseignant. Quel que soit le ressenti du candidat à l'issue de sa présentation orale avant l'entretien, il s'agit essentiellement, à ce moment de l'épreuve, de se saisir du questionnement du jury pour montrer sa capacité à entrer dans l'échange oral et à révéler son aptitude à revenir sur une proposition initiale, tout en évitant de montrer des signes d'impatience ou de désespoir. Il convient également de trouver un équilibre entre décontraction totale et peur pouvant se manifester par des pleurs ou de l'agressivité.

Les candidats qui réussissent leur présentation mais évitent l'échange ou campent sur leurs propositions n'auront guère plus de chance de réussir l'épreuve que ceux qui, en dépit de présentations fragiles, parviennent lors de l'entretien à se rétablir, en approfondissant, diversifiant ou corrigeant leurs premières propositions.

Lors de la session 2024, les jurys ont apprécié la réactivité des candidats lors des entretiens. Globalement, ces derniers ont fait preuve d'une écoute attentive, justifiant leurs choix et démontrant une capacité à remettre en question de manière constructive leurs propositions lorsque celles-ci étaient jugées peu adaptées. Les candidats doivent également être attentifs à tous les aspects de la communication lors de cet échange. Quelques candidats n'ont pas regardé une seule fois les membres du jury lors de leur présentation, ou se sont contentés d'en regarder un seul.

Conseils aux candidats

Le jury recommande aux candidats de prendre au sérieux la préparation de ce concours d'enseignement, spécifique tant par sa bivalence que par le profil des élèves de lycée professionnel.

La meilleure façon de se préparer à cette épreuve est également celle qui permettra aux candidats de devenir de bons enseignants de français, à savoir :

- Lire les œuvres au programme, mais pas seulement. Un professeur de français est un lecteur expert, capable d'effectuer une analyse fine de n'importe quel texte.
- Connaître les auteurs et les œuvres canoniques, de même que les grands mouvements littéraires et artistiques.
- Acquérir de solides connaissances grammaticales, en se référant régulièrement à un ou plusieurs ouvrages de grammaire pour répondre à des interrogations sur divers faits de langue.
- Être capable de réfléchir à une séance d'enseignement à partir d'un texte littéraire, en explicitant la démarche utilisée, la réflexion didactique et le choix pédagogique effectué, ce qui suppose une maîtrise des notions didactiques de la lecture (lecture analytique, cursive), de l'écriture, et de l'oral.
- Connaître les programmes, les enjeux et les spécificités de la voie professionnelle.
- S'informer sur les pratiques de différenciation pédagogique permettant de gérer l'hétérogénéité au sein d'une classe afin de développer des compétences chez tous les élèves ; sur les pratiques liées au numérique mais aussi à la continuité pédagogique.
- Faire preuve de réflexivité lors de sa préparation et pendant l'échange avec le jury.

Sitographie indicative

Réforme du lycée professionnel : enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel :

[https://www.ih2ef.gouv.fr/reforme-du-lycee-professionnel-enseignements-dispenses-dans-les-
formations-sous-statut-scolaire](https://www.ih2ef.gouv.fr/reforme-du-lycee-professionnel-enseignements-dispenses-dans-les-formations-sous-statut-scolaire)

La réforme des lycées professionnels :

<https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

La réorganisation du cursus préparant au baccalauréat professionnel :

<https://eduscol.education.fr/3954/cursus-renove-preparant-au-bac-pro>

Programme limitatif de français de la classe de terminale 2025-2027 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo8/MENE2402853N>

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

La co-intervention :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/2/Vade-
mecum_co-intervention_1081322.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/2/Vademecum_co-intervention_1081322.pdf)

Rapport concernant l'épreuve d'admission :

Explication de texte et traduction en espagnol

par Mme Claudia DE PABLO

Préparation

Pour rappel, le candidat dispose d'un temps de préparation de deux heures pour traiter l'explication d'un texte en espagnol et pour élaborer un projet pédagogique à partir de plusieurs documents en langue étrangère.

L'épreuve devant le jury est d'une heure. Le jury insiste sur la nécessité d'une gestion optimale du temps de préparation alloué à chaque sous-épreuve. Un entraînement préalable s'avère indispensable afin d'éviter de se présenter devant le jury sans avoir achevé l'ensemble des deux sous-épreuves ou en ayant délaissé l'une d'entre elles, chaque sous-épreuve comptant pour moitié dans l'attribution des points.

L'explication de texte se déroule en langue espagnole et permet au jury de vérifier le niveau de langue des candidats. Le jury attend des candidats un registre de langue adapté qui évitera toute formulation familière. Certaines formulations relevées par le jury ont donné à entendre une langue espagnole trop souvent fautive avec des mots inventés (barbarismes), des erreurs de prononciation, d'accentuation, un lexique défaillant, une maîtrise aléatoire des conjugaisons. On citera à titre d'exemples : *el poetista**; *exclava** ; *los ólivos** ; *el refrán* pour *el estribillo*. Ces erreurs de langue ne sont pas admissibles, voire réhilitoires dans le cadre de l'exercice du métier d'enseignant d'espagnol. Pour autant, certains candidats ont démontré une bonne maîtrise de langue, audible et fluide, leur permettant de transmettre leurs idées correctement.

Concernant l'analyse, certaines propositions ont été pertinentes et ont permis au jury d'apprécier les qualités littéraires et linguistiques des candidats. Cependant, certains d'entre eux se sont révélés incapables de dégager l'intérêt d'un texte, ses significations, ainsi que ses enjeux culturels et sociétaux. Cette situation trahit le plus souvent un manque de préparation et un déficit de culture générale concernant le monde hispanique. À titre d'exemple, on ne peut ignorer que le poème engagé *Aceituneros de Jaén* est un bien un chant de lutte révolutionnaire pour ceux qui travaillaient la terre (les ramasseurs d'olives), dans un contexte de guerre civile, et non pas un poème pour la promotion de l'huile d'olive ; ou encore confondre les notions de narratologie élémentaires telles que l'auteur, le narrateur et les différents points de vue qui nuisent indubitablement à l'analyse.

De plus, le lexique propre à l'analyse littéraire doit être maîtrisé et utilisé à bon escient. Le jury n'attend pas un relevé exhaustif des figures de style présentes dans l'extrait proposé. Le candidat doit avoir une certaine maîtrise de la stylistique et de la métrique, mais n'y avoir recours que pour étayer un propos afin de ne pas donner l'impression au jury de plaquer des connaissances qui ne servent pas le commentaire du texte à l'étude.

Enfin, le jury tient à souligner l'importance des qualités oratoires nécessaires aux candidats, mais aussi aux futurs professeurs. On conseillera aux candidats de bien structurer l'explication de texte : formulation d'une problématique et annonce du plan. Concernant cette dernière, il est de bon ton de donner un titre à chacune des parties pour que le jury puisse suivre le cheminement de la réflexion. Ces éléments méthodologiques permettront d'entrer dans l'analyse et éviteront la paraphrase.

Pour rappel, trois éléments essentiels :

- L'introduction : celle-ci consiste en une contextualisation de l'extrait à l'étude ainsi que l'indication de la problématique et l'annonce de l'organisation retenue pour l'explication elle-même.
- Le développement : le candidat a le choix entre une explication linéaire ou composée, mais dans la plupart des cas, c'est l'extrait lui-même qui guide l'organisation de l'explication. Le candidat doit proposer une analyse cohérente qui répond à la problématique annoncée, tout en respectant le plan proposé dans l'introduction.
- La conclusion : le candidat revient sur les éléments principaux de sa présentation, répond à la problématique et propose d'autres ouvertures possibles.

Lors de l'exposé du candidat, il est attendu une interprétation personnelle, pertinente et justifiée de l'extrait proposé. L'exposé du candidat ne peut reposer sur une description ou des paraphrases.

Le candidat doit démontrer sa capacité à lire, comprendre, interpréter un texte et justifier ses analyses à partir de ses connaissances. Une analyse formelle du support (structure, champs lexicaux etc.) se révélera inopérante si elle n'est pas en lien avec le propos.

Un manque de préparation de cette sous-épreuve, une mauvaise gestion des brouillons ou la lecture excessive des notes ont conduit certains candidats à perdre leurs moyens et à rendre leur raisonnement obscur et difficile à appréhender par le jury.

Cette année, les candidats avaient l'opportunité de travailler sur des extraits de deux poèmes : *Andaluces de Jaén* de Miguel Hernández, publié en 1937 et *El crimen* de José Ángel Valente, publié en 1955.

Le jury a pu demander au candidat de lire à haute voix un extrait du texte à l'étude. Une lecture expressive et posée de l'extrait (intonation et rythme approprié) donnait déjà un indice sur le degré de compréhension.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'intéresser particulièrement à la notion de sujet lecteur afin de bien faire la différence entre une lecture experte, distanciée d'un texte et une lecture investie, impliquée : <https://eduscol.education.fr/document/5687/download>

En tant que futurs professeurs de français et d'espagnol, les candidats se doivent d'utiliser les principales ressources à leur disposition et notamment celles présentes sur EDUSCOL.

Cette année encore, de nombreux candidats ont proposé des interprétations pertinentes et justifiées.

Démarche réflexive

Le jury a apprécié l'honnêteté intellectuelle et la démarche réflexive de certains candidats qui, lors de l'entretien, ont su revenir sur certains aspects de leur présentation. Le jury a apprécié la posture professionnelle et la qualité de l'échange avec certains candidats lors de cette épreuve. L'objectif de l'entretien est de faire préciser certains éléments énoncés par le candidat ou d'approfondir des aspects de son explication. Il n'est pas question ici de piéger le candidat, mais de poursuivre l'analyse ensemble. Ainsi, toute proposition est recevable si elle est justifiée et cohérente. Certains candidats ont su saisir les opportunités offertes par le jury et tirer leur épingle du jeu pour réussir l'épreuve en revenant sur leurs propos ou en les complétant.

La traduction

Cette partie intervient à la suite de l'explication d'un texte en langue étrangère ; un extrait de ce même texte est proposé au candidat. Cette étape permet d'en apprécier sa compréhension ainsi que sa capacité à traduire le plus fidèlement possible l'extrait dans la langue-cible.

Cet exercice de traduction est très important car le jury évalue à ce moment-là les connaissances grammaticales et lexicales du candidat dans les deux langues.

Au moment de l'entretien, le jury peut inviter le candidat à revenir sur une ou plusieurs de ses propositions afin de lui permettre d'améliorer la traduction.

Dans tous les cas, nous ne pouvons que conseiller au candidat d'être à l'écoute des demandes qui peuvent lui être faites. Notons aussi que la traduction fait partie intégrante de l'épreuve et qu'il serait fort maladroit d'en réduire la portée. Le candidat doit y consacrer tout le temps nécessaire et, surtout, il ne doit pas l'improviser car le résultat final risque d'être insuffisant.

Le jury a pu entendre de bonnes, voire de très bonnes traductions. Toutefois, des erreurs récurrentes viennent mettre en évidence les lacunes en langue française chez certains candidats.

Fautes de conjugaison, confusions de temps, contresens divers et variés, lacunes sur un vocabulaire élémentaire, etc. Tout cela est regrettable pour un concours grâce auquel les candidats souhaitent obtenir une double valence Espagnol-Lettres. À titre d'exemple, il n'est pas admissible qu'un candidat traduise par un barbarisme : « *Andalousiens » pour « *Andaluces* », ou encore ignore le sens du mot « *solemne* », etc.

Le jury a valorisé les traductions fines et qualitatives permettant de rendre compte de la bonne compréhension du texte.

Rappelons également quelques règles concernant la traduction : pour ce qui est des noms de personnages, le jury rappelle qu'il n'y a pas lieu de les traduire, toutefois il est nécessaire de traduire les noms de lieux, les surnoms, etc. qui pourraient contribuer au sens et apporter une plus-value à la traduction ; à défaut, le lecteur non hispanophone pourrait ne pas percevoir les possibles sous-entendus ou les connotations voulues par l'auteur. De même, les noms des personnages célèbres et toponymes possédant un équivalent en français doivent être traduits pour des raisons d'accès au sens. (Cf. Rapport de jury du concours interne du CAPLP Espagnol-Lettres, session 2023-24).

Pour ce qui concerne l'analyse du fait de langue, aucun point n'a été proposé cette année, mais cela ne présage pas des choix du jury pour les années à venir. La réflexion et l'analyse du fonctionnement de la langue espagnole doivent permettre aux candidats d'ajuster leur traduction, de corriger certains faux-sens ou contresens. L'épreuve de version orale n'exige pas du candidat un développement linguistique complexe sur le fait de langue à commenter, mais plutôt une réflexion sur la langue dans une perspective comparative avec le français. Il est attendu un bon usage des termes grammaticaux, un repérage de la nature et fonction des mots, groupe ou propositions dont il est question, une justification de l'emploi des modes et des temps, une capacité à différencier des constructions entre les deux langues et à expliciter les effets sémantiques produits. Le jury conseille très vivement, une consultation des différents manuels et usuels présents dans la bibliographie qui suit.

Pour conclure, l'explication de faits de langue permettra au candidat d'exposer ses connaissances du fonctionnement morphosyntaxique des deux langues, en identifiant les structures qui fonctionnent différemment en français et en espagnol, afin d'être capable de les expliquer clairement aux élèves.

Quelques questions légitimes que l'on peut se poser au moment de l'épreuve :

Puis-je faire l'impasse sur la traduction d'un mot ou d'un groupe de mots qui me pose un problème ?

Ne pas traduire un mot ou un groupe de mots n'est pas la meilleure des stratégies et cela peut être perçu par le jury comme un renoncement devant la difficulté. Cette façon de procéder sera une des plus pénalisées avec les non-sens ou les erreurs de grammaire française. Le candidat aura tout intérêt à trouver un synonyme cohérent en s'aidant du contexte proposé par le document, par exemple.

Puis-je proposer deux traductions si j'hésite ou si je veux montrer qu'il est possible de traduire autrement ?

L'épreuve de traduction est une épreuve très technique et l'on demande au candidat de faire des choix. En proposant plusieurs traductions on s'expose aussi au risque que le jury retienne la moins appropriée.

Comment puis-je me préparer pour cette épreuve ?

Aucun ouvrage spécifique n'existe pour s'y préparer. En revanche, un travail régulier est nécessaire. De nombreux ouvrages proposent des traductions de type universitaire à visée didactique, dans la même optique que l'épreuve dont il est question ici. Ces ouvrages proposent des traductions qui vont permettre de vérifier les connaissances lexicales et grammaticales des candidats dans les deux langues, ainsi que leur capacité à transposer le texte source dans la langue cible.

Bibliographie :

- DIAZ, E., *Version espagnole moderne : du XIXe siècle à nos jours*, Paris, PUF, 2010.
- DUGUERNEL, A., *La version espagnole : licence, concours*, Paris, Armand Colin, 2005.
- NOYARET, N., *La version espagnole guidée : textes traduits et commentés, conseils de méthode*, Paris, Orbistertius, 2013.

De même, il est vivement conseillé aux candidats de fréquenter assidument les grammaires françaises et espagnoles de référence.

Ouvrages pour l'analyse en espagnol :

- PARDO M., PARDO A., *Précis de métrique espagnole*, Armand Colin (collection 128), 2010.
- TERRASA J., *L'analyse de texte et de l'image en espagnol*, Armand Colin, 2005.
- ZUILI M., *Introduction à l'analyse des textes espagnols et hispano-américains*, Armand Colin (collection 128), 2007.
- LÁZARO CARRETER F., CORREA CALDERÓN E., *Cómo se comenta un texto literario*, Cátedra, 1983.

Ouvrages pour la langue espagnole :

- BEDEL, J.-M., *Nouvelle grammaire de l'espagnol moderne*, Paris, PUF, 2017.
- FREYSSELINARD, E., *Ser y estar : dictionnaire d'usage du verbe être en espagnol*, Paris, Ophrys, 2013.
- GERBOIN, P., LEROY, C., *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Paris, Hachette, 2013.
- POTTIER, B, DARBORD, B, CHARAUDEAU, P., *Grammaire explicative de l'espagnol*, Paris, Nathan Université, 1994.
- R.A.E., Asociación de Academias de la Lengua Española, *Nueva gramática de la lengua española*, 2 vol., Madrid, EspasaCalpe, 2009 (à consultable gratuitement en ligne : <http://www.rae.es/recursos/gramatica/nueva-gramatica>).
- R.A.E., *Diccionario panhispánico de dudas*, Madrid, Santillana Ediciones Generales, 2005 (Consultable gratuitement en ligne : <http://www.rae.es>).

La terminologie à adopter s'appuie sur celle de la *Grammaire du français*. Terminologie grammaticale proposée sur le site : Eduscol <https://eduscol.education.fr/document/1872/download> afin que les élèves puissent utiliser les mêmes étiquettes grammaticales en français et en langues étrangères et, grâce à elles, effectuer des rapprochements ou décrire les différences de fonctionnement entre les langues.

Rapport concernant l'épreuve d'admission :

Exploitation d'un dossier pédagogique en espagnol

par Mmes Nathalie SANCHEZ et Marie COTREZ

L'exploitation pédagogique du corpus de documents proposé par le jury se déroule en langue française. Il sera toutefois attendu que les activités, les consignes et les exercices susceptibles d'être proposés, soient énoncés en langue espagnole. Les candidats qui se présentent au CAPLP seront des enseignants bivalents, il va donc sans dire qu'il ne sera pas possible de privilégier une langue plus qu'une autre. Si la langue espagnole doit revêtir un caractère modélisant tant sur le plan de la prononciation que de la syntaxe ou du lexique, il en va de même pour la langue française. Les deux valences revêtent la même importance et la préparation aux deux disciplines se doit d'être équivalente.

Les programmes de langues vivantes ainsi que les textes régissant la voie professionnelle sont également à maîtriser. Il conviendra de citer les niveaux de langue du CECRL en sachant justifier les compétences attendues au regard du niveau de classe choisi. Les séquences proposées pourront s'adresser aux divers publics de la voie professionnelle : 3ème prépa-métiers, CAP et baccalauréat professionnel.

Cette partie de l'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à se positionner dans une démarche professionnelle qui mettra en évidence sa capacité à combiner dans un temps imparti, l'analyse d'un dossier et sa mise en pratique. Des choix seront donc à faire afin de proposer une séquence pédagogique cohérente tout en respectant le temps imposé pour la présentation. Il sera important de faire ressortir les axes les plus pertinents, avec une approche didactique et pédagogique. La maîtrise des savoirs et des connaissances suffisamment solides sur le monde hispanique sont indispensables pour réussir cette épreuve. Cela permettra ainsi au candidat de présenter et de contextualiser de la manière la plus précise possible, le dossier proposé en élucidant toutes les informations données par le paratexte (l'auteur, la date, le contexte historique, le mouvement littéraire ou artistique dans lequel le document s'inscrit).

Le dossier qui sera proposé sera composé de tous types de documents. Des documents iconographiques (dessins, photos, tableaux de maître, affiches publicitaires, photogrammes, bandes dessinées etc.) et des textes qui seront également de toute nature (des extraits de roman, des poésies, des extraits de pièces de théâtre, des articles de presse, des scripts, des paroles de chanson, des poèmes etc.). Lors de la proposition de séquence, aucun support du dossier ne saurait être écarté par les candidats, cela est une des contraintes de l'exercice.

Le jury a valorisé les prestations dont le projet final cohérent permettait de répondre à la problématique et où les supports permettaient une réelle mise en activité des élèves avec prise en compte des profils d'apprenants différents et mettant en avant une progression effective dans les apprentissages. Les candidats penseront à faire le lien avec les parcours éducatifs (avenir, santé, citoyen et éducation artistique et culturelle). Les candidats qui ont proposé des exemples cohérents et réalistes de mise en œuvre permettant aux élèves d'avoir accès au sens ont été valorisés. Toutefois, le jury regrette que certains candidats aient été trop superficiels dans leur approche. Une description d'affiche sans véritable analyse ou approfondissement, des paraphrases de texte sans que l'on en tire « la substantifique moelle », des documents délaissés en partie ou totalement, tout cela, bien évidemment, dénote une incompréhension du dossier. Les conséquences immédiates de tout cela se traduisent par un appauvrissement du projet pédagogique se résumant en un catalogue d'activités n'ayant aucune relation entre elles ou ne donnant pas à voir les consignes de l'enseignant, les objectifs

pédagogiques, le travail qui aurait pu être fait en classe et l'aboutissement de celui-ci. Nous attirons particulièrement l'attention des futurs candidats sur le fait que les objectifs linguistiques doivent être choisis car ils correspondent aux besoins des élèves pour réaliser le projet et non pas parce qu'ils apparaissent dans les documents. Trop souvent, les candidats n'ont pas précisé les activités concrètes proposées aux élèves : il conviendra de citer la consigne, la durée et les outils (linguistiques, communicationnels etc.) dont les élèves auront besoin pour réaliser la tâche demandée. La grammaire doit être au service du sens mais elle n'est pas l'objectif principal de la séance ou de la séquence proposée. Elle doit être utilisée pour exprimer des nuances, mettre en avant des idées, etc. Le jury a apprécié tout particulièrement les exposés des candidats qui ont su mettre en avant des pratiques de différenciation pédagogique qui permettaient de percevoir l'hétérogénéité des classes qu'ils ont au quotidien, et où les élèves et leurs activités étaient rendues visibles. Le travail sur les supports doit permettre de dégager un ou plusieurs objectifs culturels, linguistiques, pragmatiques et civiques. Une posture frontale basée sur un jeu de questions et de réponses, comme cela a été proposé par certains candidats, écarte l'élève de toute implication personnelle et démarche intellectuelle. La grammaire ainsi que le lexique ne devront être également que des outils linguistiques au service de l'expression et du sens, qui ne pourront en aucun cas être une fin en soi, comme cela a parfois été le cas.

Il est primordial que les candidats prennent le temps d'analyser le sens des documents proposés avant d'élaborer la séquence d'enseignement. Des contre-sens dans la compréhension du dessin de Quino ont interpellé le jury et ne peuvent que mener à des exploitations pédagogiques erronées. Ainsi certains candidats ne sont pas parvenus à identifier les différents personnages représentés et donc à comprendre le message délivré. Ces confusions peuvent être évitées par une lecture attentive préalable à l'analyse didactique.

En revanche, le jury a apprécié les propositions pédagogiques problématisées avec un entraînement adapté et une tâche finale en adéquation. Le jury a également apprécié la contextualisation dans la progression annuelle d'une classe : une candidate a su mettre en perspective la séquence proposée en abordant la séquence précédente et la séquence suivante.

Le jury rappelle aussi que, lors de l'exposé par le candidat, il est attendu des éléments incontournables qui vont permettre la bonne réalisation d'une séquence d'enseignement. Ainsi, le candidat prendra soin d'annoncer :

- la classe pour laquelle la séquence est prévue,
- la période de l'année,
- le niveau de compétence visé dans le cadre du CECRL,
- le nombre de séances prévues pour la séquence,
- le domaine du programme des langues vivantes de la voie professionnelle auquel va être rattaché le dossier présenté,
- le projet final,
- le choix et la mise en œuvre des activités langagières,
- les objectifs culturels, linguistiques, pragmatiques et civiques, le type et la nature des activités proposées aux élèves, les modalités d'évaluation qu'elles soient orales ou écrites,
- les critères d'évaluation en accord avec les objectifs visés et ciblant des compétences ciblées.

Il conviendra de connaître la signification et d'utiliser à bon escient le vocabulaire de la didactique et de la pédagogie des langues sans effet d'annonce : évoquer une différenciation pédagogique sans rien mettre en place avec les élèves peut desservir le candidat.

Une approche beaucoup trop frontale dans la mise en œuvre des différentes activités (jeux de questions/réponse, utilisation de fiches diverses pour la compréhension et pour l'entraînement sous forme de QCM par exemple) reste encore trop présente dans les propositions des candidats. Dans la même perspective, une majorité de candidats a proposé des travaux en groupe sans être capable d'expliquer l'intérêt et la modalité de cet exercice pédagogique. En effet, annoncer un travail en groupe sans en justifier les modalités, objectifs et outils, montre souvent une approche approximative où le travail du groupe s'avère être un travail individuel.

A contrario, les projets cohérents et réalistes présentés par certains candidats, ont été appréciés et valorisés. Les membres du jury attirent l'attention des candidats sur l'honnêteté intellectuelle qu'ils doivent avoir car les membres du jury sont également des professionnels de la matière et savent parfaitement ce qui est possible et ce qui l'est (beaucoup) moins. Le jury a également apprécié les ponts qui ont pu être faits entre plusieurs disciplines (lettres, arts appliqués etc.), l'inclusion dans les parcours ou les différents dispositifs de l'enseignement en voie professionnelle (co-intervention, chef d'œuvre, accompagnement personnalisé) voire encore les références culturelles. Ont été appréciés aussi les propositions de séquence qui mettaient les élèves au cœur de leurs apprentissages et du projet en les rendant acteurs de leurs acquisitions. Les propositions innovantes et bien sûr abouties comme la classe inversée, le travail en îlots, la mise en place d'ateliers collaboratifs en présentiels ou dématérialisés (utilisation de plateformes collaboratives proposées par l'ENT par exemple) ont pu mettre en évidence la volonté pour le candidat de proposer à l'élève tous les moyens possibles pour générer de la motivation et le pousser à se dépasser.

Les dossiers qui ont été proposés cette année abordaient des thématiques variées telle que le l'amour, la lecture. Les propositions faites par les candidats sont malheureusement et le plus souvent restées trop superficielles et trop peu ambitieuses, s'appuyant trop peu ou pas du tout sur des pratiques plus innovantes et motivantes pour l'élève.

Pour conclure, le jury rappelle que cette épreuve se déroule à l'oral et que de la même manière que l'enseignant demandera à ses élèves de ne pas lire ses notes, le candidat ne devra pas déroger à cette règle. Le ton de la voix, les pauses, les reformulations, le débit et l'énergie qu'il peut déployer à convaincre son auditoire contribuent à l'adhésion de celui-ci et font partie des procédés pédagogiques. Les candidats veilleront également à contrôler leurs tics de langage qui peuvent perturber la communication. Le jury rappelle aussi que ces oraux sont des épreuves professionnelles et qu'il est attendu des candidats une posture professionnelle ; en effet, il est fortement conseillé de ne pas évoquer sa vie personnelle et familiale devant le jury, comme cela a pu parfois être le cas. Tous ces points sont autant de compétences et de qualités qui sont attendues d'un enseignant. Durant l'épreuve, le jury évalue la qualité de l'expression du candidat tant dans la première partie que dans la seconde. Il évalue sa capacité à saisir les suggestions ou à rebondir sur les questions qui lui sont posées pour, le cas échéant, compléter ou modifier une partie de l'exposé. Ces questions ou suggestions ne devront jamais être perçues comme un piège de la part du jury mais plutôt et avant tout comme une main tendue au candidat dont il pourra se saisir pour apporter des précisions, des modifications, des suggestions, des références ou des exemples.

SESSION 2024
CAPLP
Concours interne et CAER

Section langues vivantes-lettres
Espagnol-Lettres

Epreuve orale d'admission

ESPAGNOL

Durée de la préparation : 2H

Durée de l'épreuve : 1H

Première partie : exploitation pédagogique de documents

Vous proposerez en français, à partir du dossier fourni par le jury, une séquence d'enseignement destinée à une classe de lycée professionnel de votre choix. Vous indiquerez les objectifs, la progression, les activités langagières et les stratégies pédagogiques retenues pour entraîner vos élèves à la pratique de la langue, en référence au niveau de la classe que vous aurez choisie et en lien avec les programmes.

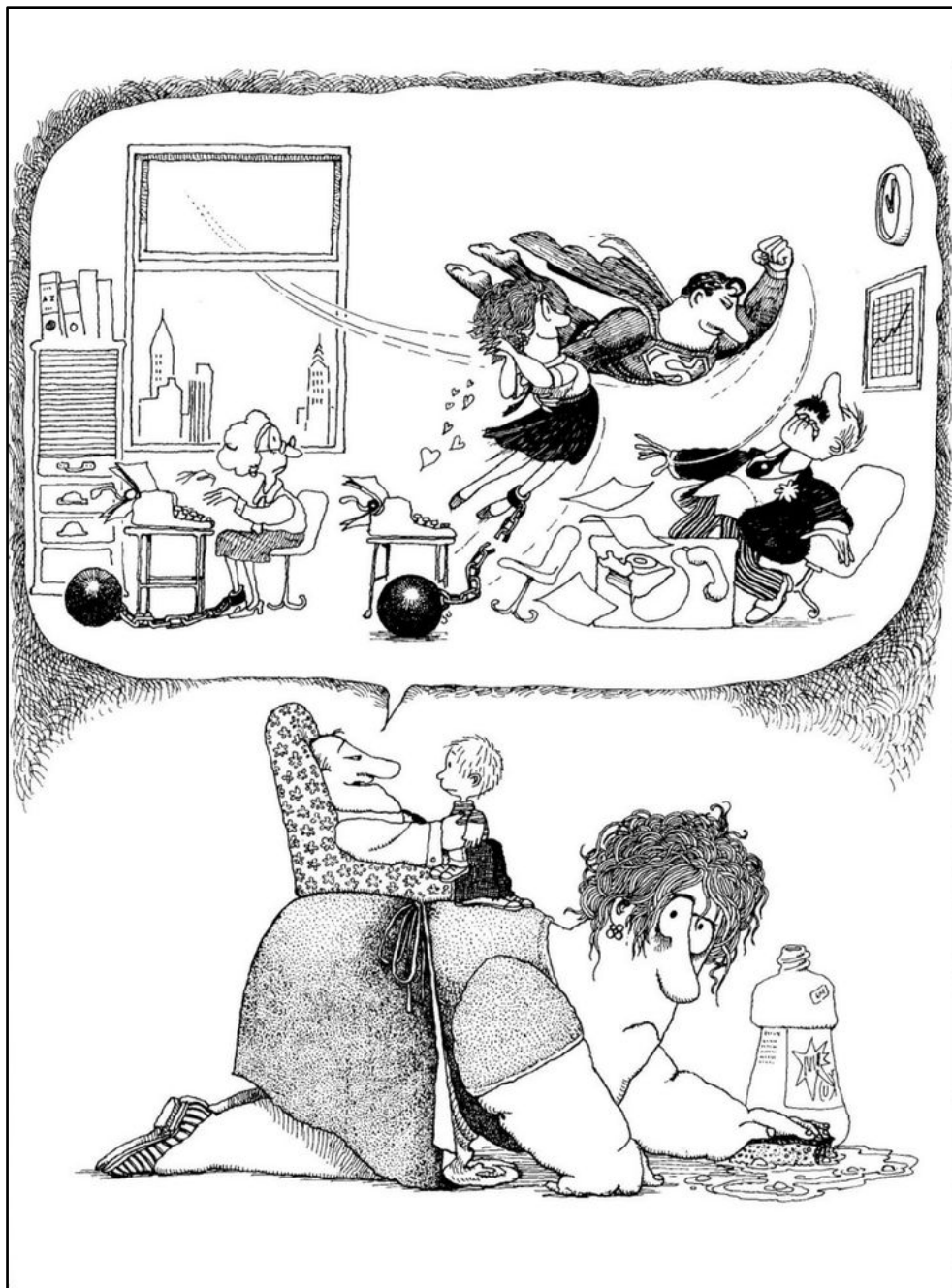
Document 1 : **QUINO** (argentino), *Sí...cariño*, 1987

Document 2 : **Gabriel GARCÍA MÁRQUEZ** (colombiano), *El amor en los tiempos del cólera*, 1985

Document 3 : **Iván EGÜEZ** (ecuatoriano), *Relatos*, 1981

Deuxième partie : Explication d'un texte en espagnol et traduction

DOCUMENT 1



QUINO (argentino), *Sí...cariño*, 1987

DOCUMENT 2

Un marido perfecto

Siempre se sintió viviendo una vida prestada por el esposo: soberana absoluta de un vasto imperio de felicidad edificado por él y sólo para él. Sabía que él la amaba más allá de todo, más que a nadie en el mundo, pero sólo para él: a su santo servicio.

Hastada de su incomprensión, ella le pidió un regalo insólito en su cumpleaños: que hiciera él por un día los oficios domésticos. Él aceptó divertido, y en efecto tomó posesión de la casa desde el amanecer. Sirvió un desayuno espléndido, pero olvidó que a ella le caían mal los huevos fritos y no tomaba café con leche. Luego impartió las instrucciones para el almuerzo de cumpleaños con ocho invitados y dispuso el arreglo de la casa, y tanto se esforzó por hacer un gobierno mejor que el de ella, que antes del mediodía tuvo que capitular sin un gesto de vergüenza. Desde el primer momento se dio cuenta de no tener la menor idea de dónde estaba nada, sobre todo en la cocina, y las sirvientas le dejaron revolverlo todo para buscar cada cosa, pues también ellas jugaron el juego. A las diez no se habían tomado decisiones para el almuerzo porque todavía no estaba terminada la limpieza de la casa ni el arreglo del dormitorio, el baño se quedó sin lavar, olvidó cambiar las sábanas y mandar al cochero a buscar los hijos, y confundió los oficios de las criadas: ordenó a la cocinera que arreglara las camas y puso a cocinar a las camareras. A las once, cuando ya estaban a punto de llegar los invitados, era tal el caos en la casa, que Fermina Daza reasumió el mando, muerta de risa, pero no con la actitud tan triunfal que hubiera querido, sino estremecida de compasión por la inutilidad doméstica del esposo. Él respiró por la herida¹ con el argumento de siempre: “Al menos no me fue tan mal como te iría a ti tratando de curar enfermos”. Pero la lección fue útil, y no sólo para él. En el curso de los años ambos llegaron por distintos caminos a la conclusión sabia de que no era posible vivir juntos de otro modo, ni amarse de otro modo, nada en este mundo era más difícil que el amor.

Gabriel GARCÍA MÁRQUEZ (colombiano), *El amor en los tiempos del cólera*, 1985.

¹ **respiró por la herida**: *il tomba le masque*

DOCUMENT 3

Conciencia breve

Esta mañana, Claudia y yo salimos, como siempre, rumbo a nuestros empleos en el cochecito que mis padres nos regalaron hace diez años por nuestra boda. A poco sentí un cuerpo extraño junto a los pedales. ¿Una cartera? ¿Un ...? De golpe recordé que anoche fui a dejar a María a casa y el besito candoroso de siempre en las mejillas se nos corrió¹, sin pensarlo, a la comisura de los labios, al cuello, a los hombros, al asiento reclinable, en fin.

- Estás distraído, me dijo Claudia cuando casi me paso el semáforo.

(...) Logré pasar el objeto desde el lado del acelerador hasta el lado del embrague. Lo empujé hacia la puerta con el ánimo de abrirla en forma sincronizada para botar eso a la calle. Pese a las maromas² que hice, me fue imposible. Decidí entonces distraer a Claudia y tomar aquello con la mano para lanzarlo por la ventana. Pero Claudia estaba arrimada a su puerta, prácticamente virada hacia mí. Comencé a desesperar. Aumenté la velocidad y a poco vi por el retrovisor un carro de la policía. Creí conveniente acelerar para separarme de la patrulla policial pues si veían que eso salía por la ventanilla podían imaginarse cualquier cosa.

- ¿Por qué corres?, me inquirió Claudia, al tiempo que se acomodaba de frente como quien empieza a presentir un choque. Vi que la policía quedaba atrás por lo menos con una cuadra. Entonces aprovechando que entrábamos al redondel³ le dije a Claudia saca la mano que voy a virar a la derecha. Mientras lo hizo, tomé el cuerpo extraño: era un zapato leve, de tirillas azules y alto cambrión⁴. Sin pensar dos veces lo tiré por la ventanilla. (...) Sentí ganas de gritar, de bajarme para aplaudirme, para festejar mi hazaña, pero me quedé helado viendo en el retrovisor nuevamente a la policía. Me pareció que se detenían, que recogían el zapato, que me hacían señas.

- ¿Qué te pasa? me preguntó Claudia con su voz ingenua.

- No sé, le dije, esos chapas⁵ son capaces de todo.

Pero el patrullero curvó y yo seguí recto hacia el estacionamiento de la empresa donde trabajaba Claudia.

- Chao amor, me dijo Claudia, mientras con su piecito juguetón buscaba inútilmente su zapato de tirillas azules.

Iván EGÜEZ (ecuatoriano), *Relatos*, 1981

¹ se nos corrió : *avait dérapé*

² las maromas (amér.) : *les acrobaties*

³ el redondel (amér.) : *le rond-point*

⁴ alto cambrión : *haut talon*

⁵ chapas (fam.) : *flics*

Explication de texte et traduction

1. Vous procéderez en espagnol à l'explication du texte proposé.
2. Vous traduirez en français le passage **en gras**.

Andaluces de Jaén,
aceituneros altivos,
decidme en el alma: ¿quién
quién levantó los olivos?

No los levantó la nada,
ni el dinero, ni el señor,
sino la tierra callada,
el trabajo y el sudor.

Unidos al agua pura
y a los planetas unidos,
los tres dieron la hermosura
de los troncos retorcidos.

Levántate, olivo cano,
dijeron al pie del viento.
Y el olivo alzó una mano
poderosa de cimientto.

Andaluces de Jaén,
aceituneros altivos,
decidme en el alma: ¿quién
amamantó los olivos?

Vuestra sangre, vuestra vida,
no la del explotador
que se enriqueció en la herida
generosa del sudor.

No la del terrateniente
que os sepultó en la pobreza,
que os pisoteó la frente,
que os redujo la cabeza.

Árboles que vuestro afán
consagró al centro del día,
eran principio de un pan
que solo el otro comía.

¡Cuántos siglos de aceituna,
los pies y las manos presos,
sol a sol y luna a luna,
pesan sobre vuestros huesos!

**Andaluces de Jaén,
aceituneros altivos,
pregunta mi alma: ¿de quién,
de quién son estos olivos?**

**Jaén, levántate brava
sobre tus piedras lunares,
no vayas a ser esclava
con todos tus olivares.**

**Dentro de la claridad
del aceite y sus aromas,
indican tu libertad
la libertad de tus lomas.**

Miguel HERNÁNDEZ (español), *Aceituneros*, 1937.

Concours interne et CAER

Section langues vivantes-lettres

Espagnol-Lettres

Épreuve orale d'admission

LETTRES

SUJET N° 2

Durée de la préparation : 2H

Durée de l'épreuve : 1H

Explication de texte

Vous proposerez l'étude du texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP.

Point de langue

En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur l'énonciation.

Extrait de Louise Labé, *Œuvres*, 1555, GF Flammarion, page 190.

Le présent sujet comporte deux pages.

XI

Ô doux regards, ô yeux pleins de beauté,
Petits jardins, pleins de fleurs amoureuses
Où sont d'Amour les flèches dangereuses,
Tant à vous voir mon œil s'est arrêté !
Ô cœur félon, ô rude cruauté,
Tant tu me tiens de façons rigoureuses,
Tant j'ai coulé de larmes langoureuses,
Sentant l'ardeur de mon cœur tourmenté !
Donques, mes yeux, tant de plaisir avez,
Tant de bons tours¹ par ses yeux recevez :
Mais toi, mon cœur, plus les vois s'y complaire²,
Plus tu languis, plus en as de souci.
Or devinez si je suis aise aussi,
Sentant mon œil être à mon cœur contraire.

¹ bienfaits

² tu vois mes yeux se complaire à ses yeux